

## Projet de création d'un Conseil local de santé mentale

Le Conseil local de santé mentale (CLSM) est un pôle de compétences permettant de :

- favoriser le décloisonnement de la santé mentale et des politiques menées sur le territoire et l'accès aux soins ;
- définir les besoins de la population locale en santé mentale, connaître les ressources existantes pour proposer des actions répondant à ces besoins ;
- définir une stratégie pour répondre à ces priorités sur le plan de la prévention, de l'accès, de la continuité des soins et de l'inclusion sociale ;
- développer partenariat et travail intersectoriel ;
- coordonner une équipe pluridisciplinaire centrée sur la prévention et le soutien en santé mentale.

Missions de la coordinatrice du CLSM :

- Prévention par l'information et l'éducation en santé mentale (actions de prévention et d'information sur les troubles psychiques, sensibilisation des professionnels), avec une attention particulière aux enjeux liés à la parentalité, cruciaux pour la prévention (aide à la parentalité ; groupes de sensibilisation à la responsabilité parentale).
- Soutien et prise en charge :
  - contribuer à réduire les inégalités socio-territoriales de santé mentale (permanences de CMP ; évaluation psychologiques des enfants et des adultes, repérage précoce des troubles ; facilitation de l'accès aux soins),
  - coordonner l'accompagnement des cas psychosociaux complexes,
  - améliorer l'accompagnement et la prise en charge de publics fragilisés (jeunes, aidants, public souffrant de traumatismes).

Contact : Evelyne Revellat, présidente du Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est,  
188 grande rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne.

[evelyne.revellat@pole-sante.fr](mailto:evelyne.revellat@pole-sante.fr)

Tél : 06 60 47 71 64